

N° 78420-2021/1-ACTS/DAJI

Date du : 3 août 2021

Rapport de présentation

OBJET : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

PJ : Un projet de délibération et un projet d'avenant.

Référence : Délibération n° 80-2020/APS approuvant la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Engagée dans un plan de transition numérique intégré au plan stratégique « vision Sud », l'assemblée de la province Sud a adopté, le 5 novembre 2020, la délibération n° 80-2020/APS *approuvant la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.*

Les échanges électroniques entre la collectivité et le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie sont ainsi encadrés par une convention, qui définit les modalités de ces transmissions, en garantissant l'intégrité des documents transmis, ainsi que leur authenticité.

L'article 3.2.2 de la convention prévoit que : « *Sont cependant exclus de la télétransmission, dans un premier temps, les marchés publics, les délégations de service public, les conventions de mandat, les transactions, ainsi que les contrats. La présente convention pourra faire l'objet d'un avenant afin d'inclure ces actes.* ».

Après une période de test en début d'année, la télétransmission des actes au contrôle de légalité a ainsi été mise en œuvre le 5 juillet dernier. Le retour d'expérience des services provinciaux, ainsi que des services de l'Etat, amène à la conclusion que ces envois dématérialisés donnent toute satisfaction. Il est maintenant proposé de généraliser ce mode de transmission à l'ensemble des actes et de leurs annexes.

Il est toutefois à noter que seuls les documents, accompagnés de pièces volumineuses et/ou incompatibles avec les normes d'échange entre les plateformes de télétransmission, demeureront transmis en version papier.

Ainsi, il est proposé de supprimer les exceptions listées ci-dessus, en adoptant un avenant à la convention.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.